



## Accident de travail/ CPAM

Par **sonia6412012**, le **13/11/2019** à **11:51**

bonjour a tous je me retrouve avec un probleme de taille en effet en mars 2019 je me suis mise en accident de travail durant 4 mois je n'ai donc pu aller travailler du 22 mars Au 12 juillet la cpam me versée des indemnité journalière mais l'entreprise dans laquelle j'etais en cdd lors de mon accident ne ma rien versée et le 18 septemrre j'ai reçu un courrier de la cpam qui me réclame les indemnité qu'ils mon versée en me disant que mon ex employeur avait demander subrigation sur mes deux jour de travail (lors de mon arret soit le 22mars et le 23 mars ce qui correspond également a ma fin de contrat avec eux)

Ma question et la suivante que doit-je faire? La cpam a t-elle droit de me demander mes ij?En gros je me retrouve a ne pas avoir pu bosser durant 4 mois et donc ne pas pouvoir recevoir de paie avoir la cpam qui ne me payer que très peu contrairement a ce que je toucher et mon ex employeur qui ne me payer pas tout cela et-il normal ?

Merci de votre réponse cordialement

Par **morobar**, le **13/11/2019** à **18:36**

Bonjour,

SI je comprends bien votre CDD était échu au 23/03/2019.

La CPAM vous aversé des indemnités journalmières à compter du jour de l'accident, hors l'employeu prétend vous avoir lui aussi rémunéré ces 2 journées en vous faisant bénéficier de

la subrogation.

Pour le reste l'employeur n'est tenu au complément de salaire qu'à l'endroit de ses salariés en poste. et bénéficiant d'une ancienneté d'au moins un an ('article L1226-1 du Code du travail.)